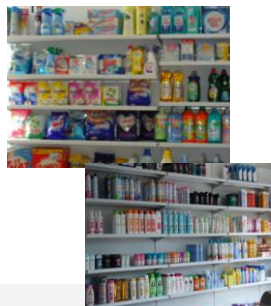
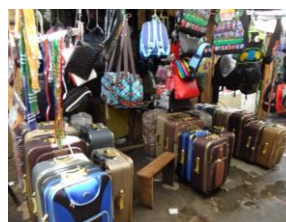
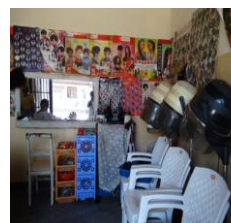


Institut National de la Statistique du Burundi

Direction Générale



Indice des Prix à la Consommation des ménages au Burundi mois de septembre 2025



Date de publication : 10 octobre 2025

INSBU, Zone Mukaza, Quartier Rohero, Avenue de l'Aviation, N°06, B.P. 1156 BUJUMBURA,

Tél.: (+257) 22 21 67 34 / 22 21 67 35/ 22 22 21 49 / 22 22 67 29/ 22 22 26 35/ 22 28 10 63

Devise: " *En marche avec des statistiques fiables au service du développement* "

0. Avant-propos

L'Institut National de la Statistique du Burundi a le plaisir de mettre à la disposition des utilisateurs, l'Indice National des Prix à la Consommation des ménages au Burundi du mois de septembre 2025.

Le présent indice base 100 en 2016/2017 est une rénovation de l'ancien indice qui a comme base 100 en décembre 2013. A partir du mois de juillet 2025, l'indice couvre 5 provinces du nouveau découpage administratif (provinces Buhumuza, Bujumbura, Burunga, Butanyerera et Gitega). Les pondérations dérivent de l'enquête sur les conditions de vie des ménages (ECVMB2013/2014-Volet dépenses).

Les indices d'agrégats élémentaires sont des indices de Jevons. Les indices de niveau supérieurs sont des indices de Laspeyres. L'indice national est un indice pondéré des indices provinciaux du Burundi. Les indices nationaux sont disponibles à partir des indices des postes de consommation.

.

Table des matières

0. Avant-propos	1
Table des matières.....	2
I. Inflation moyenne annuelle	3
I.1 Inflation globale	3
I.2 Inflation sous-jacente.....	4
I.3 Inflation des produits alimentaires	4
I.4 Evolution de l'inflation annuelle des sept dernières années	4
I.5 Evolution de la contribution en inflation annuelle de certains groupes des produits	5
I.5.1 Contribution de l'inflation en moyenne annuelle des produits alimentaires et non alimentaires en 2025	5
I.5.2 Contribution de l'inflation en moyenne annuelle des produits sous-jacents et volatils en 2025.....	5
II. Inflation en glissement annuel	6
II.1 Inflation globale	6
II.2 Inflation en glissement annuel sous- jacent	7
II.3. Inflation des produits alimentaires	7
II.4 Evolution de l'inflation en glissement annuel des sept dernières années	8
II.5 Evolution de la contribution en inflation du glissement annuel de certains groupes des produits	8
II.5.1 Contribution de l'inflation en glissement annuel des produits alimentaires et non alimentaires en 2025	8
II.5.2 Contribution de l'inflation en glissement annuel des produits sous-jacents et volatils 2025	9
III. Inflation mensuelle.....	9
III.1 Inflation globale	9
III.2 Inflation mensuelle sous-jacent.....	10
III.3 Inflation mensuelle des produits alimentaires	10
III.4 Evolution de l'indice mensuel des 4 dernières années.....	10
IV. Indices des nomenclatures secondaires	10
V. Indice national et indices provinciaux	11
Note méthodologique	18

I. Inflation moyenne annuelle

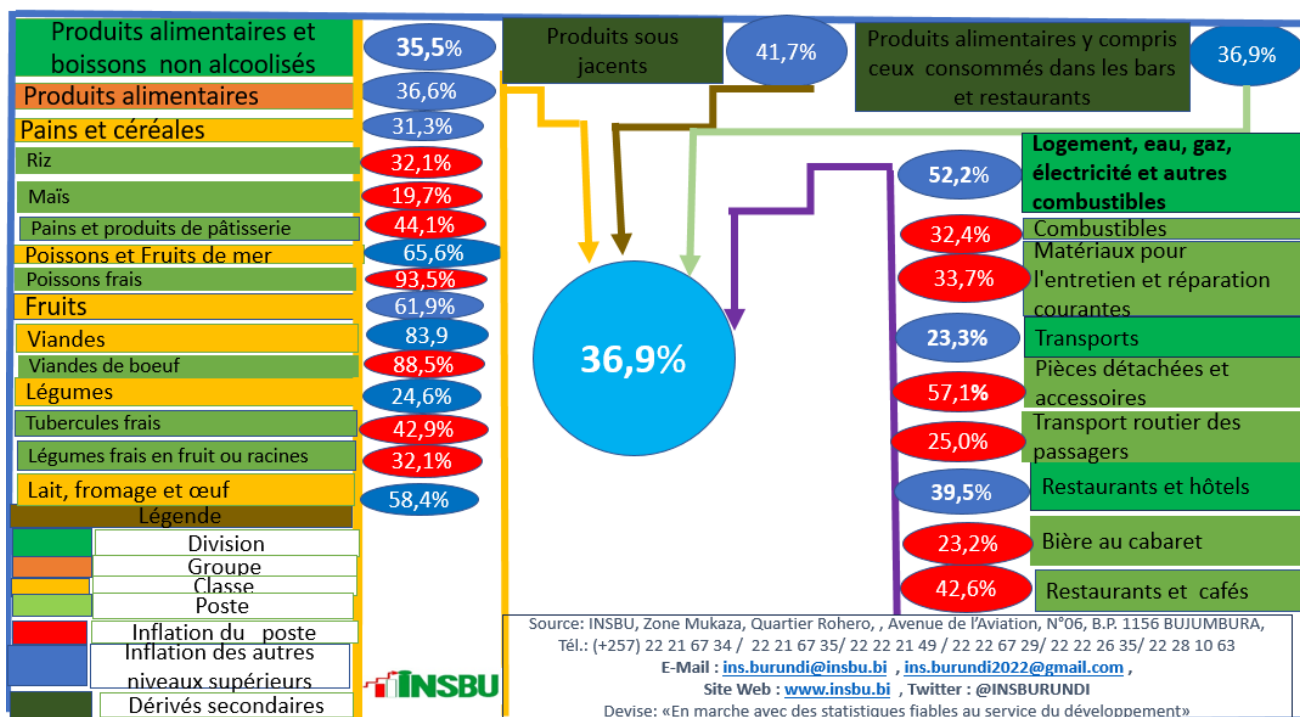
I.1 Inflation globale

L'inflation moyenne annuelle est définie comme suit :

$$\frac{\text{Indice moyen des 12 mois passés } (m - 12) - \text{indice moyen des 12 mois précédents } (m' - 12)}{\text{Indice moyen des 12 mois précédents } (m' - 12)}$$

Où m= le mois de l'année actuelle et m'= mois de l'année passée

Résumé explicatif de l'inflation en moyenne annuelle du mois de septembre 2025



Comme l'on montre le schéma ci haut, l'inflation en moyenne annuelle du mois de septembre 2025 s'élève à +36,9% contre +36,6% le mois d'aout 2025.

L'inflation annuelle de +36,9% est due aux prix des produits alimentaires qui enregistrent une hausse de 36,6% dont principalement :

- Les pains et céréales qui enregistrent une hausse de 31,3% composés essentiellement du riz en hausse de 32,1%, maïs en hausse de 19,7% et des produits de la pâtisserie de 44,1% ;
- Les légumes qui enregistrent une hausse de 24,6% composées essentiellement des tubercules frais et des légumes frais en fruit ou racines en hausse respectivement de 42,9% et 32,1% ;
- Les poissons et fruits de mer qui enregistrent une hausse de 65,6% composées essentiellement des poissons frais en hausse de 93,5% ;
- Les viandes qui enregistrent une hausse de 83,9% composées essentiellement des viandes de bœuf en hausse de 88,5% ;
- Les fruits qui enregistrent une hausse de 61,9% ;
- Le lait, fromage et œuf qui enregistre une hausse de 58,4%.

Les produits non alimentaires qui ont contribué à la hausse de cette inflation sont essentiellement : Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles, Transports et Restaurants et hôtels qui sont en hausse respectivement 55,3%, 23,9% et 39,4% dont principalement :

- Les restaurants et cafés en hausse de 42,6% ;
- Les bières au cabaret en hausse de 23,2% ;
- Les combustibles en hausse de 32,4% ;
- Matériaux pour l'entretien et réparation courante de 33,7% ;
- Pièces détachées et accessoires en hausse de 57,1% ;
- Transport routier des passagers en hausse de 25,0%.

Les douze fonctions de la classification internationale des fonctions de la consommation individuelle (COICOP) qui composent l'IPC ont enregistré les variations moyennes annuelles suivantes :

Produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+36,5%) ; Boissons alcoolisées et Tabac (+43,7%) ; Habillement et Chaussures (+57,8%) ; Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles (+52,2%) ; Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison (+35,1%) ; Santé (+20,0%) ; Transport (+23,3%) ; Communication (+7,0%) ; loisirs et culture (+24,9%) ; Enseignement, éducation (+2,1%), Hôtellerie, cafés, restauration (+39,5%) et Autres biens et services (+40,0%).

I.2 Inflation sous-jacente

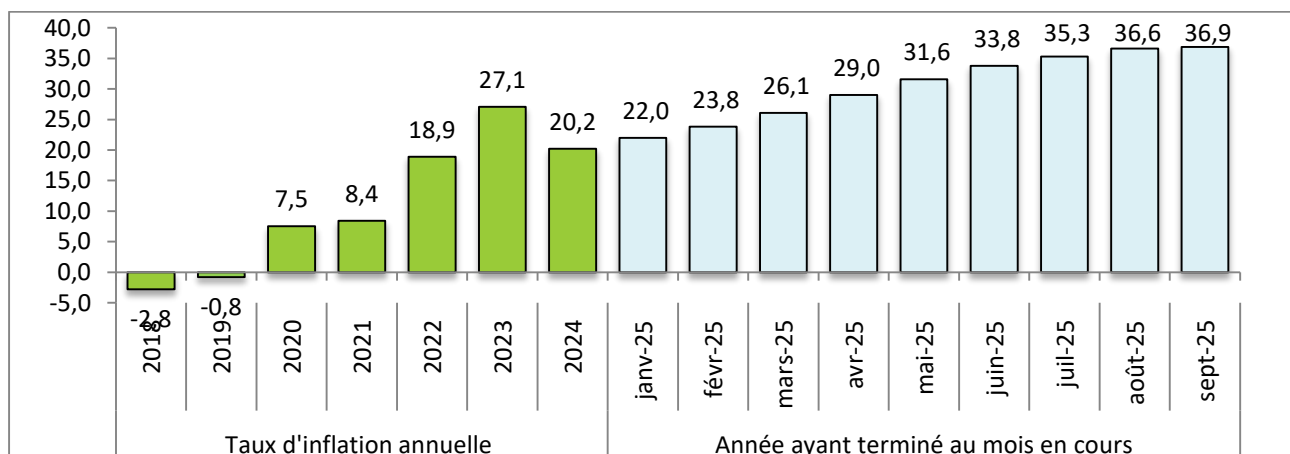
Le taux d'inflation annuel sous-jacent s'établit à **+41,7% en septembre 2025**. Le taux d'inflation moyen annuel en septembre 2025 mesuré par l'indice sous-jacent (indice hors carburant, énergie et produits frais) s'établit à 41,7% contre 41,2% en août 2025.

I.3 Inflation des produits alimentaires

Le taux d'inflation des produits alimentaires s'établit à **+36,6% en septembre 2025**. Le taux d'inflation moyen annuel en septembre 2025 mesuré par l'indice des produits alimentaires (non compris les boissons non alcoolisées et service des restaurations) s'établit à +36,6% contre ++36,0% en août 2025.

I.4 Evolution de l'inflation annuelle des sept dernières années

Graphique 1 : Taux d'inflation annuel des sept dernières années



I.5 Evolution de la contribution en inflation annuelle de certains groupes de produits

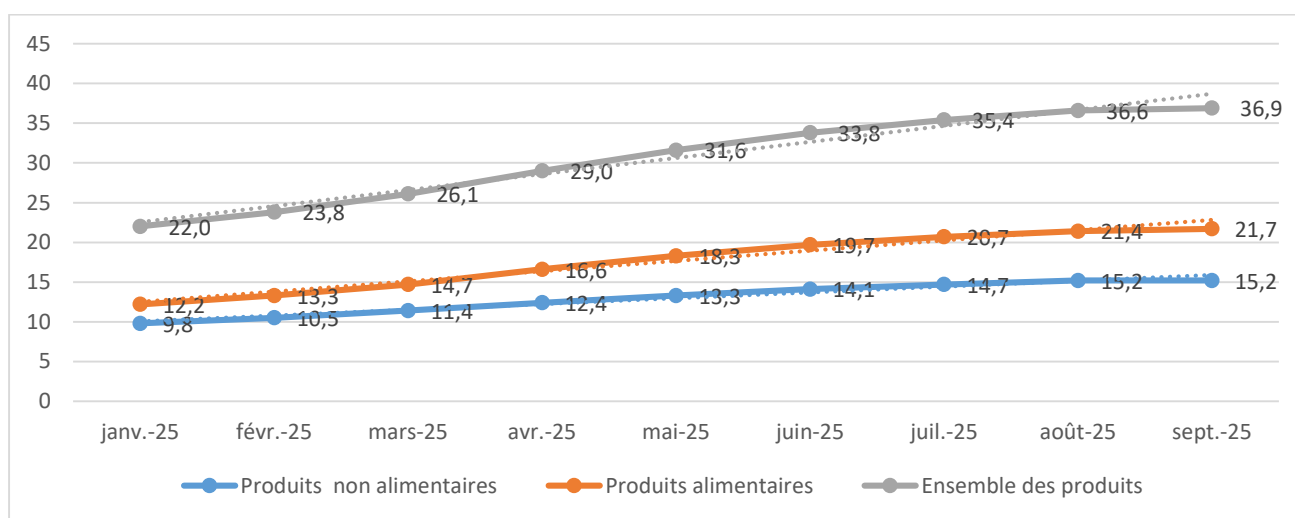
La contribution en inflation annuelle des groupes de produits est définie :

$$(Poids) \frac{\text{Indice moyen du groupe de produits des 12 mois passés } (m-12) - \text{Indice moyen du groupe de produits des 12 mois précédents } (m'-12)}{\text{Indice moyen global des 12 mois précédents } (m'-12)}$$

Où m= le mois de l'année actuelle, m'= mois de l'année passée et « poids » est la pondération du groupe des produits considérés.

I.5.1 Contribution de l'inflation en moyenne annuelle des produits alimentaires et non alimentaires en 2025

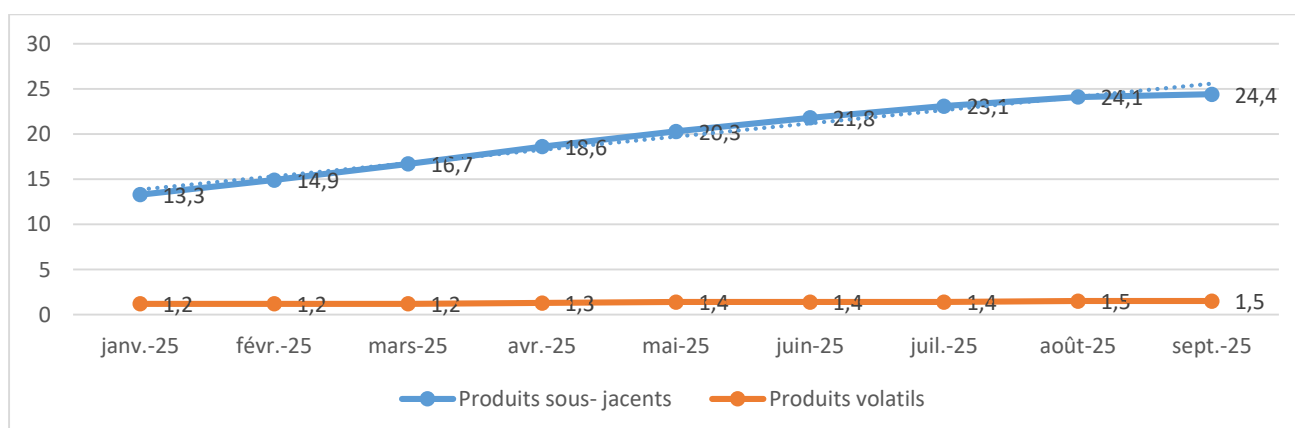
Graphique 2 : Contribution de l'inflation des produits alimentaires et non alimentaires en septembre 2025



Le graphique précédent montre que la contribution de l'inflation en moyenne annuelle pour les produits alimentaires reste toujours supérieure à celle des produits non alimentaires de janvier à septembre 2025 avec une tendance à la hausse comme à celle de l'indice global.

I.5.2 Contribution de l'inflation en moyenne annuelle des produits sous-jacents et volatils en 2025

Graphique 3 : Evolution de la contribution de l'inflation des produits sous-jacents et volatils en septembre 2025



Le graphique n°3 montre la contribution de l'inflation en moyenne annuelle des produits sous-jacents et volatils où les produits sous-jacents sont les produits hors carburant, énergie et produits frais alors que les produits volatils considérés en haut sont le carburant, énergie et autres combustibles.

Dans ce graphique, il est à constater que le comportement de la contribution de l'inflation des produits sous-jacents a une tendance à la hausse comme à celle de l'indice global alors que la contribution des produits volatils de janvier à septembre 2025 reste presque constante avec une légère tendance à la hausse pour le mois d'avril, mai et août 2025.

II. Inflation en glissement annuel

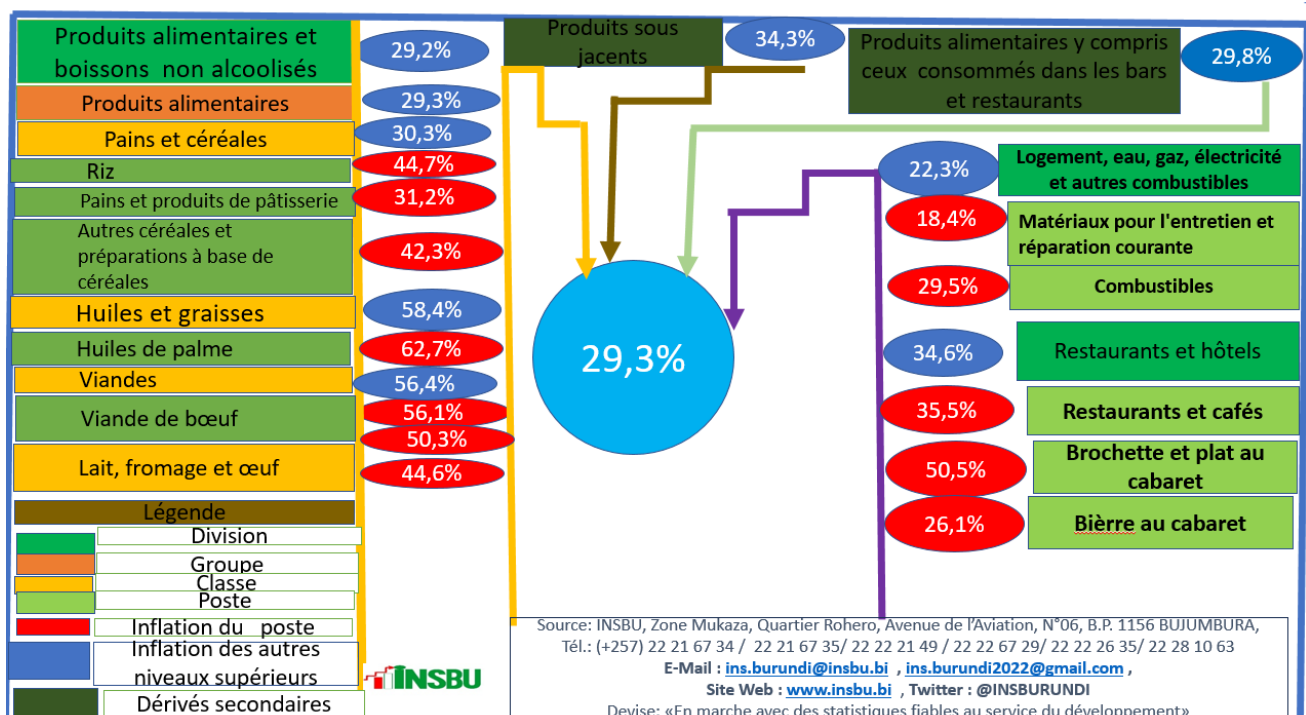
II.1 Inflation globale

L'inflation en glissement annuel est définie comme suit :

$$\frac{\text{Indice du mois } m - \text{Indice du même mois de l'année précédente } (m-12)}{\text{Indice du même mois de l'année précédente } (m-12)}$$

Où m est le mois de l'année actuelle

Résumé explicatif de l'inflation en glissement annuel du mois de septembre 2025



Comme l'on montre le schéma ci haut, l'inflation en glissement annuel en septembre 2025 s'élève à +29,3% contre +34,5% en août 2025.

L'inflation en glissement annuelle de +29,3% est due aux prix des produits alimentaires qui enregistrent une hausse de 29,3% dont principalement :

- Les pains et céréales qui enregistrent une hausse de 30,3% composés essentiellement du riz en hausse de 44,7%, pains et produits de pâtisserie en hausse de 31,2% et autres céréales et préparations à base de céréales en hausse de 42,3% ;
- Les huiles et graisses en hausse de 58,4% composées essentiellement des huiles de palme qui est en hausse de 62,7% ;
- Viande en hausse de 56,4% composée essentiellement de la Viande de bœuf qui est en hausse de 56,1%
- Et lait, fromage et œuf en hausse de 44,6%.

Les produits non alimentaires qui ont contribué à la hausse de cette inflation sont essentiellement : Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles et Restaurants et hôtels en hausse respectivement de 22,3% et 34,6% dont principalement :

- Les combustibles en hausse de 29,5% ;
- Matériaux pour l'entretien et réparation courante en hausse de 18,4% ;
- Les restaurants et cafés en hausse de 35,5% ;
- Brochette et plat au cabaret en hausse de 50,5% ;
- Bière au cabaret en hausse de 26,1%.

Les douze fonctions de la classification internationale des fonctions de la consommation individuelle (COICOP) qui composent l'IPC ont enregistré les variations suivantes en glissement annuel :

Produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+29,3%) ; Boissons alcoolisées et Tabac (+45,9%) ; Habillement et Chaussures (+56,8%) ; Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles (+22,3%) ; Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison (+32,2%) ; Santé (+25,6%) ; Transport (+16,5%) ; Communication (+4,8%) ; loisirs et culture (+11,3%) ; Enseignement, éducation (+11,5%), Hôtellerie, cafés, restauration (+34,6%) et Autres biens et services (+28,9%).

II.2 Inflation en glissement annuel sous- jacent

[Le taux d'inflation en glissement annuel sous- jacent s'établit à +34,3% en septembre 2025.](#)

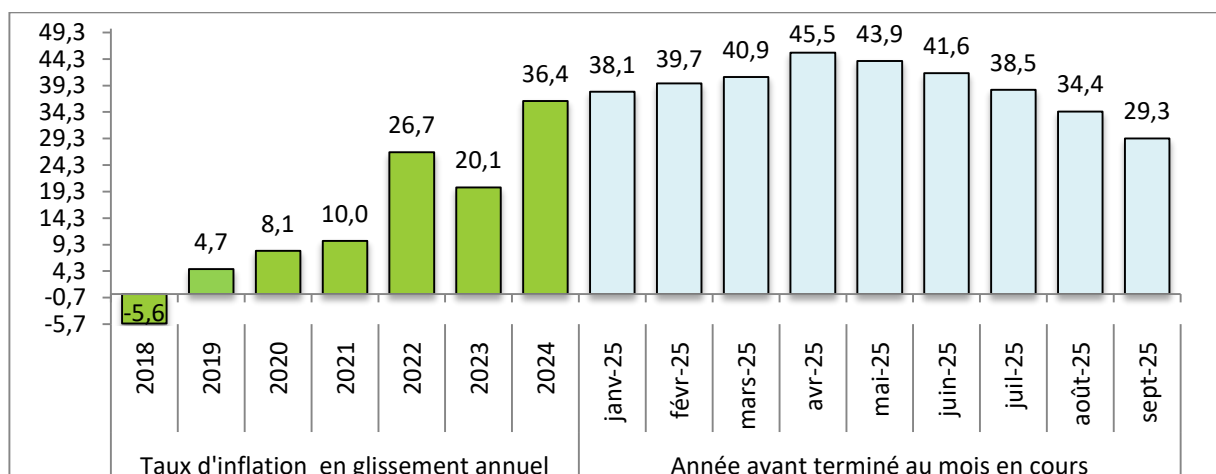
En septembre 2025, le taux d'inflation en glissement annuel mesuré par l'indice sous-jacent (indice hors carburant, énergie et produits frais) s'établit à +34,3% contre 41,2% en août 2025.

II.3. Inflation des produits alimentaires

[Le taux d'inflation des produits alimentaires s'établit à +29,3% en septembre 2025.](#) En septembre 2025, le taux d'inflation en glissement annuel mesuré par l'indice des produits alimentaires (non compris les boissons non alcoolisées et service des restaurations) s'établit à +29,3% contre +32,8% en août 2025.

II.4 Evolution de l'inflation en glissement annuel des sept dernières années

Graphique 4 : Taux d'inflation en glissement annuel des sept dernières années



II.5 Evolution de la contribution en inflation du glissement annuel de certains groupes des produits

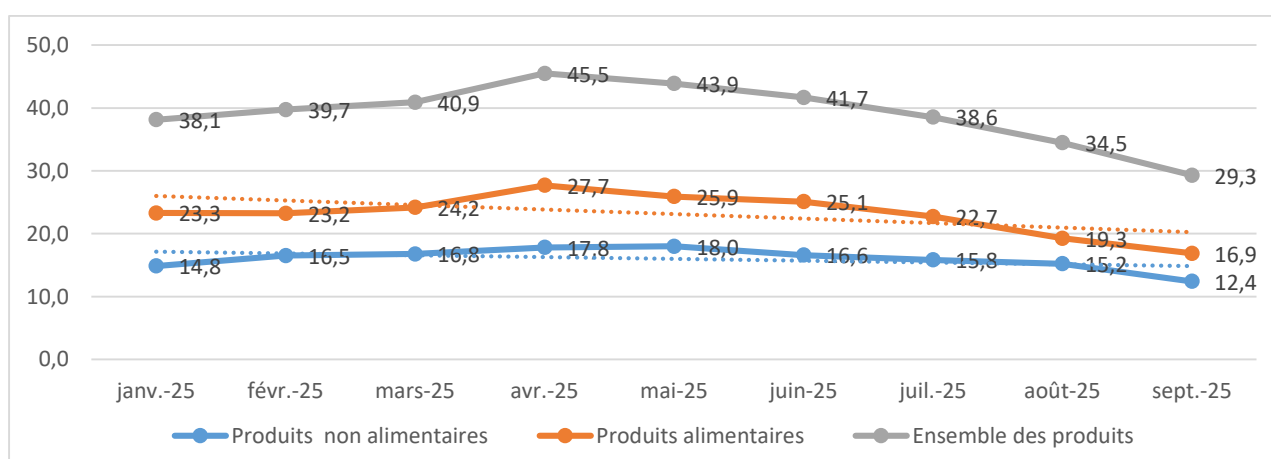
La contribution en inflation du glissement annuel des groupes des produits est définie par :

$$(Poids) \frac{\text{Indice moyen du groupe de produits des 12 mois passés } (m-12) - \text{Indice moyen du groupe de produits des 12 mois précédents } (m'-12)}{\text{Indice moyen global des 12 mois précédents } (m'-12)}$$

Où m est le mois de l'année actuelle et « poids » est la pondération du groupe des produits considérés.

II.5.1 Contribution de l'inflation en glissement annuel des produits alimentaires et non alimentaires en 2025

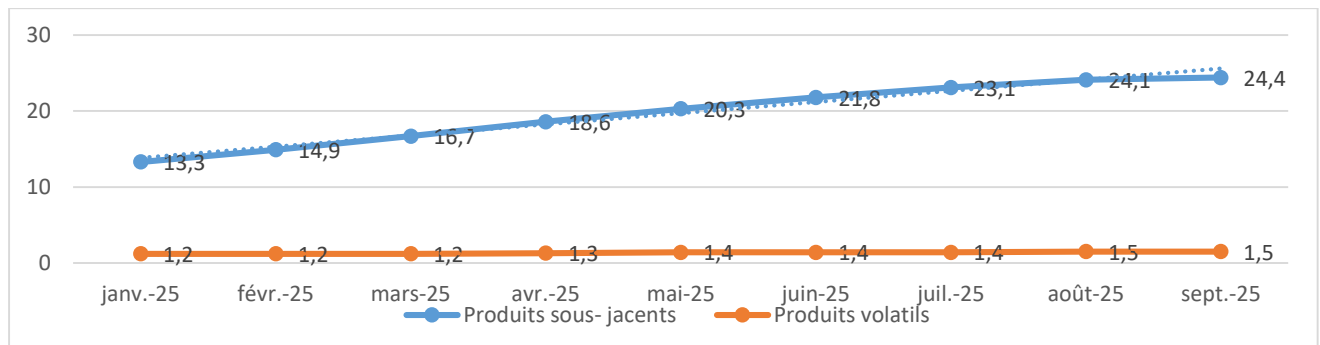
Graphique 5 : Contribution de l'inflation en glissement annuel des produits alimentaires et non alimentaires en septembre 2025



Le graphique n°5 montre que la contribution de l'inflation en glissement annuel des produits alimentaires est supérieure à celle des produits non alimentaires de janvier à septembre 2025 avec une tendance à la hausse de janvier à avril 2025 et une tendance à la baisse d'avril à septembre 2025 comme l'indice global.

II.5.2 Contribution de l'inflation en glissement annuel des produits sous-jacents et volatils 2025

Graphique 6 : Contribution de l'inflation en glissement annuel des produits sous-jacents et volatils en septembre 2025



Dans ce graphique n°6, le comportement de la contribution de l'inflation en glissement annuel des produits sous-jacents a tendance à la hausse de janvier à septembre 2025. Il faut noter que ce comportement est le même que l'inflation globale de tous les produits du mois de janvier à avril 2025 mais avec un comportement contraire de l'inflation globale qui prend une tendance à la baisse d'avril à septembre 2025. Les produits volatils prennent les tendances à la hausse de janvier à avril 2025. Elle a légèrement augmenté en mai 2025 et pour rester stable en juin et juillet avec contribution de 1,4% ainsi qu'août à septembre 2025 avec une contribution de 1,5%.

III. Inflation mensuelle

III.1 Inflation globale

L'inflation mensuelle ou glissement mensuel est définie comme suit :

$$\frac{\text{Indice du mois } m - \text{indice du mois précédent } (m-1)}{\text{Indice du mois précédent } (m-1)}$$

Où m est le mois de l'année actuelle

Le taux d'inflation mensuel s'établit à 0,7% en septembre 2025. En septembre 2025, l'indice national des prix à la consommation des ménages enregistre une hausse de 0,7% contre une baisse de 0,3% le mois de septembre 2025.

Les douze divisions de la classification internationale des fonctions de la consommation individuelle qui composent l'INPC ont enregistré les variations mensuelles suivantes :

Produits alimentaires et boissons non alcoolisées (0,0%) ; boissons alcoolisées et tabac (+3,0%) ; habillement et chaussures (+4,0%) ; logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles (-0,1%) ; ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison (+3,7%) ; la Santé (+1,2%) ; le transport (+1,8%) ; la Communication (-0,1%) ; loisirs et culture (+2,8%) ; enseignement, éducation (+2,6%) ; hôtellerie, cafés, restauration (+0,7%) et autres biens et services (+0,4%).

La hausse mensuelle de l'indice des prix à la consommation de 0,7% est imputable essentiellement à la hausse des produits céréaliers de 2,4%

III.2 Inflation mensuelle sous-jacent

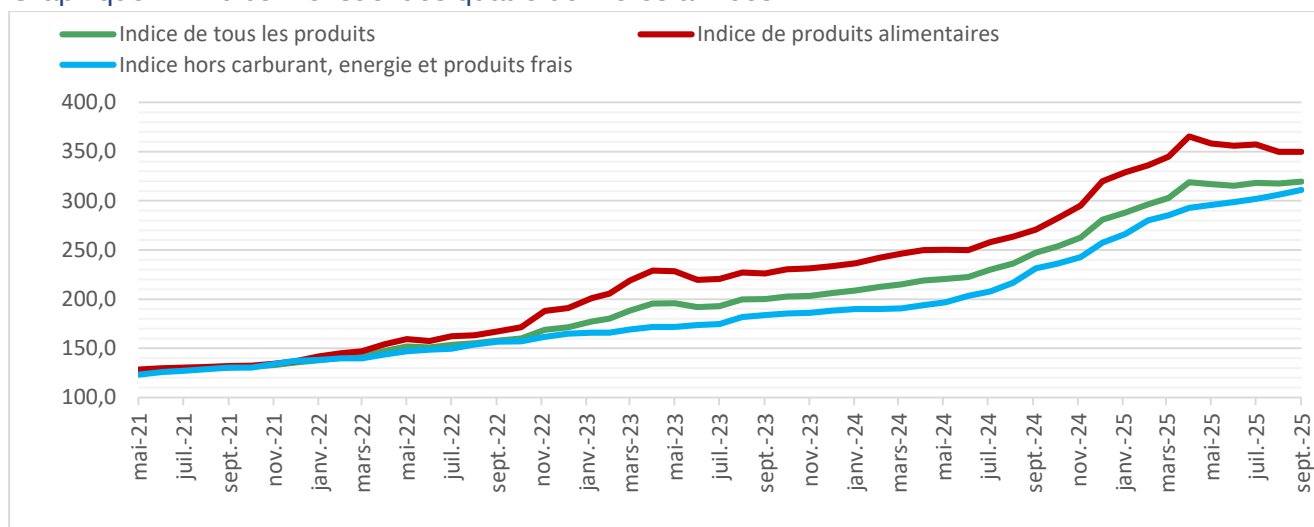
Le taux d'inflation mensuel sous-jacent s'établit à +1,6% en septembre 2025. En septembre 2025, le taux d'inflation mensuel mesuré par l'indice sous-jacent (indice hors carburant, énergie et produits frais) s'établit à +1,6% contre 1,4% du mois d'août 2025.

III.3 Inflation mensuelle des produits alimentaires

Le taux d'inflation mensuel des produits alimentaires s'établit à 0,0% en septembre 2025. En septembre 2025, le taux d'inflation mensuel mesuré par l'indice des produits alimentaires s'établit à 0,0% contre -2,5% le mois d'août 2025.

III.4 Evolution de l'indice mensuel des 4 dernières années

Graphique 7 : Indice mensuel des quatre dernières années



IV. Indices des nomenclatures secondaires

Les statistiques dérivées produites dans le cadre de cette série d'indices sont : (i) l'inflation sous-jacente, (ii) l'inflation des produits alimentaires par opposition à non alimentaires, (iii) l'inflation sur les services versus les autres biens consommés par les ménages, (iv) l'inflation sur les produits échangeables par rapport aux produits non échangeables.

Ainsi, en septembre 2025 :

- L'indice des prix des services enregistre en glissement mensuel une hausse de 1,2% contre une hausse de 2,4% le mois précédent.
- L'indice des prix des biens durables enregistre en glissement mensuel une hausse de 0,9% contre une hausse de 0,8% le mois précédent.
- L'indice des prix des biens semi-durables enregistre en glissement mensuel une hausse de 3,5% contre une hausse de 2,3% le mois précédent.
- L'indice des prix des biens non durables enregistre en glissement mensuel une hausse de 0,1% contre une baisse de 1,6% le mois précédent.
- L'indice des prix des biens échangeables enregistre une hausse de 2,6% contre une hausse de 1,4% le mois précédent, tandis que celui des biens non échangeables enregistre une baisse de 0,3% contre une baisse de 1,3% le mois précédent.

V. Indice national et indices provinciaux

Tableau 1 : Indice national des prix à la consommation (milieux urbain & rural)

	Rubriques	Indice du mois de				Inflation (%)		
		Poids	sept-24	août-25	sept-25	En moyenne annuelle	Mensuel	En glissement Annuel
0	TOUS LES PRODUITS	1000	247,2	317,5	319,6	36,9	0,7	29,3
1	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	526	270,2	349,1	349,2	36,5	0,0	29,2
01.1	Produits alimentaires	520,9	270,6	349,8	349,9	36,6	0,0	29,3
01.1.1	Pains et céréales	114,1	247,7	315,1	322,7	31,3	2,4	30,3
01.1.2	Viandes	25,5	329,2	512,4	514,8	83,9	0,5	56,4
01.1.3	Poissons et Fruits de mer	32,9	399,8	493,4	450,8	65,6	-8,6	12,8
01.1.4	Lait, fromage et œuf	4,7	240,2	348,2	347,4	58,4	-0,2	44,6
01.1.5	Huiles et graisses	43,9	298,6	478,8	472,9	45,9	-1,2	58,4
01.1.6	Fruits	5,8	362,8	454,2	439,7	61,9	-3,2	21,2
01.1.7	Légumes	268,5	256,8	312,1	314,7	24,6	0,8	22,5
01.1.8	Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie	10,2	215,8	301,6	308,8	85,1	2,4	43,1
01.1.9	Produits alimentaires n.c.a	15,4	239,5	316,5	321,8	66,6	1,7	34,4
01.2	Boissons non alcoolisées	5,1	223,4	273,0	277,4	22,8	1,6	24,2
01.2.1	Café, the et cacao	0,8	204,4	265,8	264,6	34,6	-0,5	29,5
01.2.2	Eaux minérales, boissons rafraichissantes, jus de fruits	4,3	226,9	274,3	279,8	21,0	2,0	23,3
2	Boissons alcoolisées et tabac	10,7	209,0	296,2	305,0	43,7	3,0	45,9
3	Articles d'habillement et chaussures	57,1	234,6	353,6	367,8	57,8	4,0	56,8
4	Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	79,9	275,8	340,7	337,4	52,2	-1,0	22,3
5	Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	55,5	229,4	292,5	303,3	35,1	3,7	32,2
6	Santé	28	210,8	261,6	264,8	20,9	1,2	25,6
7	Transports	58,8	213,3	244,1	248,5	23,3	1,8	16,5
8	Communications	37,3	128,0	134,3	134,2	7,0	-0,1	4,8
9	Loisirs et culture	13,8	243,4	263,4	270,8	24,9	2,8	11,3
10	Enseignement	13,4	176,3	191,7	196,6	2,1	2,6	11,5
11	Restaurants et hôtels	94	220,3	294,5	296,5	39,5	0,7	34,6
12	Biens et services divers	25,6	198,4	254,9	255,8	40,0	0,4	28,9
Autres Statistiques dérivées								
	Sous-jacent		231,5	306,1	310,9	41,7	1,6	34,3
	Non alimentaire		221,8	282,4	286,5	37,3	1,5	29,2
	Alimentaire		270,6	349,8	349,9	36,6	0,0	29,3
	Services		205,5	250,8	253,9	36,4	1,2	23,6
	Biens Durables		214,2	256,0	258,3	33,8	0,9	20,6
	Biens Semi Durables		235,4	348,2	360,5	55,7	3,5	53,1
	Biens Non Durables		267,9	346,1	346,6	35,6	0,1	29,4
	Energie, Carburant et Combustibles		286,8	364,0	357,4	26,4	-1,8	24,6
	Echangeable		234,7	302,1	310,1	36,8	2,6	32,1
	Non échangeables		253,5	325,3	324,2	36,9	-0,3	27,9

Tableau 2 : Indice des prix des provinces

Province	Poids	juil.-25	août-25	sept.-25
Burundi	1 000,00	318,4	317,5	319,6
Urbain	294,44	306,4	304,8	305,5
Rural	705,56	318,9	318,0	320,3
Buhumuza	100,04	338,0	349,3	355,9
Bujumbura	451,69	318,6	313,9	317,0
Burunga	127,48	324,0	314,6	318,6
Butanyerera	177,48	320,5	319,2	324,8
Gitega	143,32	306,4	314,9	309,2

Tableau 3 : BUHUMUZA

BUHUMUZA		POIDS	juil.-25	août-25	sept.-25
00	TOUS LES PRODUITS	1 000,0	338,0	349,3	355,9
01	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	619,1	328,3	340,4	347,1
011	Produits alimentaires	614,4	329,1	341,2	348,0
0111	<i>Pains et céréales</i>	104,4	324,5	340,9	350,1
0112	<i>Viandes</i>	20,9	501,6	508,8	534,2
0113	<i>Poissons et Fruits de mer</i>	21,4	401,7	410,1	412,6
0114	<i>Lait, fromage et œuf</i>	2,8	362,5	368,6	368,2
0115	<i>Huiles et graisses</i>	54,8	468,4	481,4	500,2
0116	<i>Fruits</i>	7,7	658,1	694,1	698,6
0117	<i>Légumes</i>	375,8	291,6	303,2	306,9
0118	<i>Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie</i>	7,0	206,3	212,4	217,0
0119	<i>Produits alimentaires n.c.a</i>	19,7	328,6	327,2	334,6
012	Boissons non alcoolisées	4,7	229,0	233,3	233,4
0121	<i>Café, thé et cacao</i>	0,6	221,3	225,0	225,0
0122	<i>Eaux minérales, boissons rafraichissantes et jus de fruits</i>	4,2	230,1	234,4	234,6
02	Boissons alcoolisées et tabac	12,1	358,2	388,5	360,1
03	Articles d'habillement et chaussures	55,8	809,6	849,5	905,1
04	Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	33,7	298,0	313,1	309,8
05	Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	57,8	316,7	318,7	345,8
06	Santé	24,3	245,5	246,4	248,4
07	Transports	39,8	231,9	233,9	231,1
08	Communications	28,7	105,2	104,8	104,9
09	Loisirs et culture	9,7	345,6	352,5	366,8
10	Enseignement	5,9	243,4	243,4	243,8
11	Restaurants et hôtels	5,7	357,4	358,0	357,9
12	Biens et services divers	20,9	206,9	207,7	203,5

Tableau 4 : IPC BUJUMBURA

BUJUMBURA		POIDS	juil.-25	août-25	sept.-25
00	TOUS LES PRODUITS	1 000,0	318,6	313,9	317,0
01	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	459,7	384,3	366,4	368,5
011	Produits alimentaires	454,3	385,5	367,2	369,3
0111	Pains et céréales	100,8	327,5	332,8	344,5
0112	Viandes	33,7	537,5	543,0	546,1
0113	Poissons et Fruits de mer	42,9	700,4	562,3	526,3
0114	Lait, fromage et œuf	6,7	340,1	341,7	340,9
0115	Huiles et graisses	29,0	511,8	490,4	478,4
0116	Fruits	33,7	537,5	543,0	546,1
0117	Légumes	216,1	318,6	306,1	313,9
0118	Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie	10,3	328,5	326,6	333,3
0119	Produits alimentaires n.c.a	9,6	286,4	289,6	290,0
012	Boissons non alcoolisées	5,4	280,8	291,3	298,8
0121	Café, thé et cacao	0,6	212,5	209,0	218,7
0122	Eaux minérales, boissons rafraichissantes et jus de fruits	4,7	290,0	302,3	309,6
02	Boissons alcoolisées et tabac	9,7	284,4	308,3	316,4
03	Articles d'habillement et chaussures	29,0	511,8	490,4	478,4
04	Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	119,9	294,0	300,9	299,2
05	Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	51,8	282,3	277,1	285,6
06	Santé	28,0	230,3	241,1	250,2
07	Transports	81,9	255,0	254,5	254,5
08	Communications	46,3	150,5	148,8	148,6
09	Loisirs et culture	16,0	237,6	245,6	250,8
10	Enseignement	21,6	192,1	195,4	202,1
11	Restaurants et hôtels	86,1	288,1	305,2	314,8
12	Biens et services divers	26,8	251,6	254,5	251,7

Tableau 5 : IPC BURUNGA

BURUNGA		POIDS	juil.-25	juil.-25	juil.-25
00	TOUS LES PRODUITS	1 000,0	324,0	314,6	318,6
01	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	602,1	343,4	327,3	330,4
011	Produits alimentaires	597,5	344,0	327,6	330,8
0111	Pains et céréales	128,2	273,6	275,6	289,3
0112	Viandes	29,0	444,6	434,4	452,5
0113	Poissons et Fruits de mer	39,2	642,0	491,0	417,1
0114	Lait, fromage et œuf	3,8	383,3	440,9	442,8
0115	Huiles et graisses	57,6	432,6	428,6	402,7
0116	Fruits	5,1	381,1	322,8	354,8
0117	Légumes	296,8	311,9	298,5	310,9
0118	Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie	14,3	238,5	271,7	272,0
0119	Produits alimentaires n.c.a	23,6	343,3	343,6	350,0
012	Boissons non alcoolisées	4,6	272,0	284,0	287,2
0121	Café, thé et cacao	1,4	356,7	368,3	340,0
0122	Eaux minérales, boissons rafraichissantes et jus de fruits	3,2	235,6	247,8	264,5
02	Boissons alcoolisées et tabac	9,9	273,9	268,8	293,4
03	Articles d'habillement et chaussures	63,6	343,3	354,5	363,1
04	Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	45,6	376,0	319,2	323,4
05	Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	53,3	280,0	282,1	292,0
06	Santé	27,7	354,5	366,5	371,2
07	Transports	39,2	303,9	315,5	304,6
08	Communications	28,5	159,1	160,0	160,2
09	Loisirs et culture	13,4	291,4	295,7	288,7
10	Enseignement	7,2	227,8	227,6	228,2
11	Restaurants et hôtels	82,8	276,6	288,2	294,2
12	Biens et services divers	26,5	221,1	231,9	251,0

Tableau 6 : IPC BUTANYERERA

	BUTANYERERA	POIDS	juil.-25	août-25	sept.-25
00	TOUS LES PRODUITS	1 000,0	320,5	319,2	324,8
01	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	571,8	343,9	335,1	344,2
011	Produits alimentaires	566,4	345,0	336,1	345,2
0111	Pains et céréales	132,4	312,0	315,0	314,1
0112	Viandes	11,1	374,0	377,8	371,4
0113	Poissons et Fruits de mer	16,7	439,9	354,3	474,0
0114	Lait, fromage et œuf	2,7	334,0	306,2	327,6
0115	Huiles et graisses	53,1	450,2	455,2	454,5
0116	Fruits	6,2	490,2	447,6	445,5
0117	Légumes	318,7	335,9	321,8	329,9
0118	Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie	8,3	253,1	270,0	322,7
0119	Produits alimentaires n.c.a	17,3	325,5	345,4	366,2
012	Boissons non alcoolisées	5,4	230,2	237,5	239,0
0121	Café, thé et cacao	0,5	264,7	272,0	277,3
0122	Eaux minérales, boissons rafraichissantes et jus de fruits	4,9	226,6	233,9	235,0
02	Boissons alcoolisées et tabac	8,2	274,6	239,3	280,6
03	Articles d'habillement et chaussures	58,2	260,1	242,9	249,1
04	Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	65,3	478,5	538,9	526,6
05	Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	59,3	329,2	314,5	333,2
06	Santé	20,2	208,1	230,7	216,4
07	Transports	37,5	238,1	245,0	247,2
08	Communications	29,8	101,4	101,4	101,4
09	Loisirs et culture	10,2	242,5	244,2	251,7
10	Enseignement	5,2	127,1	127,4	129,4
11	Restaurants et hôtels	110,2	274,4	285,2	279,2
12	Biens et services divers	24,1	255,0	256,5	264,2

Tableau 7 : GITEGA

	GITEGA	POIDS	juil.-25	août-25	sept.-25
00	TOUS LES PRODUITS	1 000,0	306,4	314,9	309,2
01	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	545,6	342,9	353,2	337,2
011	Produits alimentaires	540,9	343,5	353,9	337,7
0111	<i>Pains et céréales</i>	<i>127,7</i>	<i>289,4</i>	<i>291,5</i>	<i>293,8</i>
0112	<i>Viandes</i>	<i>17,3</i>	<i>522,9</i>	<i>550,2</i>	<i>513,4</i>
0113	<i>Poissons et Fruits de mer</i>	<i>24,1</i>	<i>371,7</i>	<i>359,7</i>	<i>361,7</i>
0114	<i>Lait, fromage et œuf</i>	<i>3,3</i>	<i>324,6</i>	<i>325,8</i>	<i>299,9</i>
0115	<i>Huiles et graisses</i>	<i>59,4</i>	<i>543,8</i>	<i>528,9</i>	<i>527,9</i>
0116	<i>Fruits</i>	<i>5,9</i>	<i>562,7</i>	<i>505,5</i>	<i>489,2</i>
0117	<i>Légumes</i>	<i>271,4</i>	<i>312,0</i>	<i>334,6</i>	<i>305,8</i>
0118	<i>Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie</i>	<i>5,1</i>	<i>591,4</i>	<i>616,6</i>	<i>541,1</i>
0119	<i>Produits alimentaires n.c.a</i>	<i>20,9</i>	<i>294,4</i>	<i>291,4</i>	<i>285,4</i>
012	Boissons non alcoolisées	4,7	271,6	276,2	277,4
0121	<i>Café, thé et cacao</i>	<i>1,2</i>	<i>265,8</i>	<i>265,3</i>	<i>269,5</i>
0122	<i>Eaux minérales, boissons rafraichissantes et jus de fruits</i>	<i>3,5</i>	<i>273,6</i>	<i>280,1</i>	<i>280,2</i>
02	Boissons alcoolisées et tabac	16,9	269,8	276,6	277,6
03	Articles d'habillement et chaussures	59,4	543,8	528,9	527,9
04	Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	34,8	354,0	356,2	348,2
05	Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	62,5	294,4	297,5	295,4
06	Santé	40,6	266,6	267,9	268,7
07	Transports	42,7	250,9	263,0	313,9
08	Communications	31,8	103,8	104,1	103,6
09	Loisirs et culture	14,4	274,3	273,7	297,4
10	Enseignement	8,6	159,6	159,6	157,6
11	Restaurants et hôtels	109,9	252,2	265,6	268,4
12	Biens et services divers	25,9	290,7	301,9	293,4

Note méthodologique

1 Définition et couverture

L'indice des prix à la consommation (IPC) est la principale mesure officielle de la hausse ou baisse des prix à la consommation des ménages au Burundi. Il couvre la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale. La population de référence est constituée de l'ensemble des ménages résidant dans 5 provinces (Buhumuza, Bujumbura, Burunga, Butanyerera et Gitega) selon le nouveau découpage administratif, en milieu urbain et rural. L'année de base de l'IPC est 2016/2017 (de février 2016 à janvier 2017).

2 Panier/Pondération

L'IPC est basé sur l'observation d'un panier fixe de biens et services, actualisé chaque année. Chaque produit est pondéré, dans l'indice global, proportionnellement à son poids dans la dépense de consommation des ménages.

Le panier de la ménagère comprend environ 770 variétés qui sont classées dans les 12 fonctions de la COICOP (Classification Of Individual Consumption by Purpose) qui constituent la consommation finale des ménages.

Les pondérations proviennent de l'enquête sur les conditions de vie des ménages au Burundi (ECVMB 2013/2014), ajustée avec les données des comptes de la nation de 2014. Les dépenses ont été mises à jour en tenant compte de la variation du niveau des prix entre la période de référence des pondérations (2013/2014) et la période de référence de l'indice (2016/2017).

3 Méthodologie

Les relevés des prix sont effectués chaque mois par les enquêteurs permanents de l'Institut National de la Statistique du Burundi. Tous les types de points de vente sont concernés : marchés, supermarchés, boutiques, prestataires de services publics et privés, etc. La formule de calcul pour le niveau élémentaire est celle reconnue sous le nom de Jevons (qui recourt à la moyenne Géométrique des prix), tandis que celle utilisée pour l'agrégation au niveau supérieur est la moyenne arithmétique pondérée.

Des compléments méthodologiques sont disponibles au niveau de l'INSBU, au niveau du service en charge de la production de l'IPC.

4 Contacts

INSBU, Zone Mukaza, Quartier Rohero, Avenue de l'Aviation, N°06, B.P. 1156 BUJUMBURA,
Tél.: (+257) 22 21 67 34 / 22 21 67 35/ 22 22 21 49 / 22 22 67 29/ 22 22 26 35/ 22 28 10 63
E-Mail : ins.burundi@insbu.bi , ins.burundi2022@gmail.com, Site Web : www.insbu.bi ,
Twitter : @INSBURUNDI; Portail des données du Burundi:
<https://burundi.opendataforafrica.org/>

Direction Technique

Tél fixe (257) 22-216 735

IRANYIBUTSE Fidèle

Statisticien chargé des Statistiques sur les Prix

Tél fixe (257) 22-275 482

e-mail : iranfidele@gmail.com